

Entreprises

Publié le 19/11/2022

Aides de l'État et des collectivités territoriales

Les entreprises peuvent bénéficier de nombreuses aides financières de la part des pouvoirs publics.

- [Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise \(Acre\)](#)
- [Aide à la reprise ou à la création d'entreprise \(Arce\)](#)
- [Contrat d'appui au projet d'entreprise \(Cape\)](#)

Questions - Réponses

- [Impôt sur le revenu - Un chômeur créateur d'entreprise est-il imposable ?](#)
- [Peut-on encore bénéficier du Nacre ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Aide à la création d'une jeune entreprise innovante \(JEI\) ou universitaire \(JEU\)](#)

Pour en savoir plus

- [Banque des territoires](#)
Source : Caisse des dépôts et consignations (CDC)
- [Comment élaborer un plan de financement initial ?](#)
Source : Bpifrance Création
- [Aides à la création ou à la reprise d'entreprise](#)
Source : Bpifrance Création
- [Coup de pouce des proches pour financer un projet](#)
Source : Bpifrance Création
- [Information sur les aides aux entreprises](#)
Source : CCI France
- [Financement participatif ou crowdfunding](#)
Source : Institut national de la consommation (INC)

Services en ligne

- [Base de données des aides de l'État et des collectivités territoriales](#)
Outil de recherche



VILLE DE
Châtillon
Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 81 81